

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	10
Rubrik:	Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

new-yorkais de ces derniers jours, il n'y aura pas moyen de sauver l'enseignement public d'un véritable désastre.

Dans d'autres régions des Etats-Unis, c'est la même situation. Dans l'Ohio, on a institué une « Semaine des instituteurs » consacrée à une énergique propagande dans tout le pays en vue d'un meilleur traitement pour les maîtres de la jeunesse. L'Indiana va organiser une campagne analogue. Le devoir est tout tracé, et il y va de l'honneur du pays.

AVIS

La Direction de l'Instruction publique porte à la connaissance des membres du corps enseignant primaire que les primes d'âge prévues par la loi du 23 décembre 1919, sur les traitements, sont payables, pour le 1^{er} trimestre de l'année 1920, auprès des recettes de districts.

Désormais, les primes trimestrielles, telles que le mode de paiement en est réglémenté par l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1920, seront payables sans autre avis dans la première quinzaine de chaque trimestre de l'année civile pour le trimestre qui précède.

Fribourg, le 11 mai 1920.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

GEORGES PYTHON.

La publication STATISTIQUE DES ÉCOLES SUISSES 1911-1912

complète en 3 volumes, peut être retirée, à compter d'aujourd'hui, à l'ancien dépôt (**librairie A. Francke, Berne**) aux prix réduits suivants :

Vol. 1 + 2 (ne se vendent pas séparément) à **10** fr.

Vol. 3 à **3** fr.

Vol. 1-3 à **12** fr.

Berne, le 29 avril 1920.

Département fédéral de l'Intérieur.